

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU
JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1. Introduction du président
2. Délibération et approbation du compte rendu de la séance du lundi 28 octobre 2019
3. Présentation des membres du collège
4. Calendrier prévisionnel des séances du collège en 2021
5. Présentation des membres du codir
6. Rappel des missions du collège, proposition de méthode de travail ; constitution de la commission des recours et de la commission d'accréditation à l'international
7. Délibération sur la nomination de la directrice de l'Observatoire des Sciences et Techniques
8. Présentation du périmètre de la vague B
9. Présentation du budget exécuté 2020 et prévision 2021
10. Délibération concernant le régime indemnitaire des experts

MEMBRES DU COLLÈGE

Présents

Valérie Botta-Genoulaz, Sylvain Ferez, Caroline Gruson, René Guinebretière, Aurélie Perrier-Pineau, Jean-Luc Adam, Sylvie Brau-Nogue, Guiseppina Giglia-Mari, Jean-Claude Sirard, Geneviève Almouzni, Michel Bidoit, Isabelle Oswald, Laurent Foulloy, Manuelle Franck, Paul Indelicato, Stéphane Dalmas, Nathalie Vergnolle, Benjamin Peutevynck, Marine Ribals, Yann Algan, Hélène Burlet, Daniela Cristina Ghitulica, Philippe Gillet, Ronny Heintze, Didier Roux, Cathie Vix-Guterl, Loulou von Ravensberg,

Thierry Coulhon (Président)

Excusés

Pierre Henriët, Colette Melot, Annie Vinter

INVITES PERMANENTS

Nelly Dupin, Pierre Claudes, François Pernot, Frédérique Sachwald, Michel Robert, Jean-Marc Geib, Dany Vandromme, Jacques Mairesse, Olivier Le Gall

INTERVENANT

Ronan Kerboriou

La séance est ouverte à 13 h 30.

1. INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Thierry COULHON, président :

Bonjour à tous. C'est un plaisir de vous retrouver, même si les circonstances sont compliquées pour tous dans notre travail et au quotidien.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec chacun d'entre vous, individuellement. Nous allons aujourd'hui tâcher de bâtir un collectif. Les individus qui composent ce Collège sont de grande qualité, tant du point de vue scientifique que du point de vue de la communauté de l'enseignement supérieur ou de ceux qui s'y intéressent. Ce Collège pourrait être encore plus vaste et représenter davantage la formation, ainsi que les sciences humaines et sociales, dont les représentants ne sont pas assez nombreux. Nous devons en avoir conscience et nous montrer ouverts sur le monde extérieur.

Je préfère ne pas dérouler de long discours introductif, car j'ai déjà pu en proposer, notamment en séance publique devant le Parlement, mais aussi parce que j'ai déjà échangé avec chacun d'entre vous. Pour autant, répéter ce que chacun sait présente toujours un effet de vérité important. En outre, si je resterai court, c'est parce que le travail d'élaboration du projet du candidat puis du président du HCERES est achevé. Le travail de préparation du plan stratégique qui s'ouvre doit désormais se bâtir avec vous.

Quoi qu'il en soit, les grandes directions que je défends restent valables. Le HCERES doit consentir à un effort de simplicité et se concentrer sur le sens de ses évaluations. Il doit de surcroît chercher à s'approcher autant que possible d'un discours de vérité. En outre, les établissements restent les objets centraux, car ce sont les établissements autonomes qui portent une stratégie et c'est à eux que l'Etat alloue des moyens. Au moment d'évaluer un établissement, c'est vers ses deux métiers principaux qu'il faut se pencher, à savoir la formation et la recherche. Nous mettrons tout en œuvre pour que l'évaluation des cursus de formation et des offres de formation, ainsi que des unités de recherche et des stratégies de recherche et de formation vienne informer la manière dont sont globalement évalués les établissements, sans rallonger les délais, qui sont déjà trop longs. Les premiers dépôts des dossiers d'autoévaluation de la vague C débuteront à l'automne 2022. La campagne d'évaluation de cette vague s'achèvera à l'été 2023. Cela semble lointain mais une grande anticipation est nécessaire pour élaborer de façon transparente et collégiale nos procédures.

Il sera question ce jour du rôle du Collège. Vous vous prononcerez ainsi sur les directeurs et l'architecture du HCERES, en particulier son organisation en départements. Les départements d'évaluation des formations et d'évaluation de la recherche ont vocation à conserver leur architecture.

L'OST est désormais intégré depuis un certain nombre d'années au HCERES. Ses connexions sont établies et doivent encore être développées. De son côté, l'OFIS est de création plus récente. Ses instances devront être complétées et consolidées. En revanche, les départements concernés par l'évaluation sont arrivés à une architecture parfaitement compréhensible, mais qui n'est pas adaptée à la situation actuelle, en particulier le concept de coordination territoriale.

Comme je l'ai déjà indiqué, je pense que l'architecture doit être revue. La solution qui a ma préférence serait la constitution d'un département d'évaluation des organismes de recherche et probablement aussi des infrastructures, en lien avec le département d'évaluation de la recherche. Il faut aussi compter un département d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, toutes catégories confondues, en lien avec le département d'évaluation de la recherche et le département d'évaluation des formations, le tout entretenant des liens très réguliers avec l'OST.

Le Collège de ce jour est l'occasion d'une prise de contact. Nous évoquerons votre rôle en détail, ainsi que quelques dossiers urgents, en particulier la nomination d'une directrice qui doit avoir lieu ce jour. Nous examinerons aussi le périmètre de la vague B.

Nous proposerons en outre une présentation du budget, qui ne fait pas partie des attributions statutaires du Collège, mais qu'il nous faut tout de même proposer, car nous deviendrons autorité publique indépendante quand la nouvelle loi sera promulguée. C'est dans ce cadre qu'il vous appartiendra d'adopter le budget.

Le Conseil du 1^{er} mars sera plus substantiel. Il sera l'occasion de vous présenter une équipe partiellement renouvelée, ainsi que l'architecture sur laquelle reposera la phase à venir d'élaboration du plan stratégique.

Je rappelle que notre activité est par définition annuelle, autour de cinq vagues. Les circonstances sanitaires ont conduit à étaler la vague B sur deux ans, ainsi qu'à reporter la vague C et les phases consécutives. L'année 2021 sera donc consacrée à une réflexion sur nos procédures, pour nous permettre d'aborder la vague C.

2. DELIBERATION ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

On dénombre 26 votants.

Le compte rendu de la séance du lundi 28 octobre 2019 est adopté par 16 voix favorables et 10 abstentions.

3. PRESENTATION DES MEMBRES DU COLLEGE

Thierry COULHON, président :

Nous avons décidé de faire se succéder les interventions en fonction des instances qui vous ont désignés, en commençant par le Conseil national des universités. J'invite donc chacun à se présenter rapidement.

Valérie BOTTA-GENOULAZ :

Bonjour à tous. J'ai été proposée par la CPCNU. Je suis professeure des universités à l'Institut National des Sciences appliquées, à Lyon, en 61^{ème} section (génie industriel automatique, traitement du signal et génie informatique). Je suis spécialisée dans le génie industriel et la productique. J'ai débuté ma carrière en entreprise, autour de l'amélioration des performances des systèmes de production. Je suis directrice d'une unité de recherche, où je termine mon second mandat. J'ai réalisé des auto-évaluations dans ce cadre. J'ai également été experte dans des comités de visite d'autres unités de recherche. Je suis régulièrement invitée pour évaluer des articles ou des communications et participer à des comités de sélection ou des comités de recrutement. J'exerce aussi des activités à l'international, comme des projets de recherche. J'ai fait preuve d'originalité dans l'enseignement des systèmes d'information d'entreprise au sein de mon établissement. Depuis vingt ans, j'accompagne l'utilisation des systèmes d'information d'entreprise (ERP), pour illustrer les concepts généraux de gestion industrielle, d'organisation ou de gestion de production.

Sylvain FERREZ :

Bonjour à tous. J'ai été nommé au titre du Conseil national des universités. Je suis vice-président de la 74^{ème} section du CNU (sciences et techniques des activités physiques et sportives). J'enseigne dans la discipline appelée STAPS. J'ai été directeur de master sur la promotion de la santé par l'activité physique et sportive. Je suis membre du bureau de la commission permanente du CNU, au titre du groupe 12, qui réunit les sections interdisciplinaires. Je suis maître de conférences à l'Université de Montpellier, où je dirige l'unité de recherche en sciences sociales appelée « santé et éducation aux situations de handicap ». Sur le plan scientifique, je suis chercheur en sciences sociales, entre la

sociologie, l'anthropologie et l'histoire, autour des questions de l'activité physique, de la santé et du handicap.

Caroline GRUSON :

Je suis mathématicienne. Je suis membre de sa 25^{ème} section (mathématiques fondamentales). Dans le précédent mandat, j'ai été vice-présidente du bureau de la CPCNU. J'ai eu à discuter avec les membres du HCERES autour du rôle des représentants du CNU dans les comités de visite. Ma recherche porte sur la théorie de la représentation des groupes algébriques et de la géométrie algébrique. Je me suis investie dans la préparation à l'agrégation et je m'intéresse de façon générale au monde de l'université.

René GUINEBRETIERE :

Je suis professeur de physique de la matière condensée à l'Université de Limoges. Je suis vice-président de la 28^{ème} section du CNU (physique de la matière condensée) et vice-président à la CPCNU, représentant l'ensemble des sections de physique. C'est à ce titre que j'ai été proposé pour faire partie du Collège. Mon activité concerne la physique de la matière condensée au sens de la physique des matériaux, à l'échelle nanométrique. J'utilise les grandes infrastructures de recherche que sont les sources de rayonnement synchrotron. Je suis coauteur d'une centaine d'articles scientifiques dans ce domaine. J'ai aussi écrit un livre sur le sujet. Je participe par ailleurs à des activités de gouvernance, depuis assez longtemps. J'ai été membre de l'équipe de direction d'une école d'ingénieur et j'ai eu la responsabilité de la mise en place et de l'organisation du collège doctoral d'un regroupement de cinq établissements. J'ai participé aussi à un certain nombre d'instances d'évaluation, nationales ou internationales. Je m'intéresse aux questions d'articulation entre les missions d'enseignant-chercheur ou d'enseignant dans des structures en évolution.

Aurélie PERRIER-PINEAU :

Je suis maître de conférences à l'Université de Paris. J'ai été nommée sur proposition du CNU, en tant que vice-président de la section 31 (chimie physique, chimie théorique et chimie analytique). Je travaille dans le domaine de la chimie théorique et de la modélisation moléculaire, plus particulièrement appliquée aux problèmes de photochimie. Je suis affectée au laboratoire i-CLeHS (*Institute of Chemistry for Life and Health Sciences*), à Chimie ParisTech. Je suis également membre du réseau français de chimie théorique, qui deviendra bientôt la Fédération de recherche THEMOSIA. En tant que maître de conférences, je suis impliquée dans le *Master Frontiers in Chemistry* et j'ai, dans ce cadre, été confrontée aux évaluations sur les volets formation du HCERES, qui m'intéressent tout spécialement.

Thierry COULHON, président :

Je cède maintenant la parole aux collègues proposés par le Comité national de la Recherche scientifique.

Jean-Luc ADAM :

Je suis Directeur de recherche au CNRS. Je suis membre de la section 15 (chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés) du Comité national. Je termine mon second mandat. Mon laboratoire est l'Institut des sciences chimiques de Rennes, grande unité que j'ai dirigée jusqu'en 2016. J'ai effectué deux mandats au Comité d'évaluation de l'ANR, en chimie et en matériaux. J'ai également participé à plusieurs comités d'évaluation, dont quelques-uns en tant que président. J'ai de surcroît réalisé des évaluations au Brésil ou en République Tchèque. Dernièrement, j'ai participé au Comité d'évaluation de l'Université de Pardubice, pour la partie recherche.

Sylvie BRAU-NOGUE :

Je suis ingénieure de recherche à l'Observatoire Midi-Pyrénées, principalement à l'Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie (IRAP). Je suis membre de la section 17. Je suis chef de projets et j'assure le pilotage de projets instrumentaux sur des grands télescopes. Actuellement, je collabore principalement sur le segment sol du projet spatial

Euclid, ainsi qu'à deux nouveaux projets en cours de mise en place, LISA (un interféromètre spatial pour la détection d'ondes gravitationnelles) et LMR (un nouveau spectrographe pour le prochain télescope MSE, à Hawaï). Mes domaines d'expertise sont principalement le *software* et l'instrumentation en astronomie, la gestion de projets et l'urbanisation des systèmes d'information. Je suis correspondante égalité pour mon laboratoire et membre du bureau femmes et astronomie de la SF2A. Je m'implique aussi dans l'élaboration du bilan carbone de mon unité. J'ai participé à quelques comités de visite HCERES et j'ai enseigné en école d'ingénieur et au CNAM.

Guisepina GIGLIA-MARI :

J'ai été proposée par la section 21, dédiée à l'organisation, à l'expression et à l'évolution des génomes, ainsi qu'à la bio-informatique et à la biologie des systèmes. Je suis directeur de recherche au CNRS. Je dirige un groupe de recherche à l'Institut NeuroMyoGène, à Lyon. J'ai conduit plusieurs évaluations en tant que chercheur. J'ai aussi été conviée à un certain nombre de comités HCERES, ce que j'ai apprécié. J'ai donc décidé de m'investir dans le Collège HCERES, que je suis ravie d'avoir rejoint.

Philippe GILLET :

Je suis un spécialiste de sciences naturelles, plus précisément des planètes et de la Terre en particulier. J'ai conduit de nombreuses expériences à très haute pression, pour simuler ces conditions. Je mène aujourd'hui des recherches sur les météorites. J'ai passé trente ans dans l'enseignement supérieur et la recherche. J'ai travaillé au CNRS, dont j'ai dirigé l'un des départements et l'un des instituts. J'ai eu la chance de débiter ma carrière à l'Université de Rennes, où j'ai dirigé l'Institut de géologie. Je suis ensuite parti à Lyon, où j'ai dirigé l'Ecole normale supérieure de Lyon. J'ai, par ailleurs, été directeur de cabinet auprès de Valérie Pécresse, pendant trois ans, puis j'ai été recruté par nos collègues helvètes, où j'ai codirigé l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne dans sa période de croissance. Cette expérience m'a apporté une vision très intégrée des systèmes d'évaluation internationaux, dans le monde anglo-saxon, suisse ou français. Je dirige toujours ma chaire de professeur à l'EPFL, à temps partiel, car je suis en parallèle le *Chief Scientific Officer* d'une entreprise, où je conduis un grand projet de création d'un campus d'innovation, en lien avec les universités.

Thierry COULHON, président :

Je cède maintenant la parole au collègue proposé par « *l'instance d'évaluation de chacun des autres établissements publics à caractère scientifique et technologique* », c'est-à-dire hors CNRS et hors CNU.

Jean-Claude SIRARD :

Je suis directeur de recherche à l'INSERM. Je travaille sur le campus de l'Institut Pasteur de Lille. J'ai dernièrement été labellisé chef d'équipe par le HCERES et l'INSERM. J'ai dirigé une structure fédérative, en collaboration avec l'Université de Lille. J'ai participé aux évaluations des recrutements de chercheurs de l'Institut Pasteur, à Paris, et je suis membre de la commission scientifique spécialisée numéro 5 (infection et immunité). J'ai participé à plusieurs évaluations HCERES. J'ai eu des interactions avec l'enseignement. J'ai aussi exercé des responsabilités dans un Master en infection, immunité et inflammation et mené des tâches d'enseignement. Je suis membre du Conseil de l'Ecole doctorale. Je compte des enseignants-chercheurs dans mon unité.

Thierry COULHON, président :

Je cède maintenant la parole aux trois collègues proposés par « *des présidents ou directeurs d'organismes de recherche* »,

Geneviève ALMOUZZI :

Je suis directeur de recherche au CNRS. Je suis basée à l'Institut Curie, où j'anime une équipe de recherche dans le domaine de la biologie, sur l'organisation du génome. Je siège également au Conseil scientifique de l'ERC, qui est une instance intéressée par l'évaluation des projets au niveau européen. J'ai également participé à des comités



HCERES, en étant évaluée et en évaluant, car je suis présidente de comités par ailleurs. J'ai fait partie de nombreux comités d'évaluation, dans divers instituts, notamment à l'étranger.

Michel BIDOIT :

Je suis informaticien, directeur de recherche au CNRS et récemment retraité. Mon domaine de recherche concerne les méthodes formelles pour la validation et la vérification des logiciels critiques. Dans le dernier tiers de ma carrière, j'ai occupé différentes fonctions de management de la recherche, la dernière étant la Direction de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions avec le CNRS. A ce titre, j'ai lu de nombreux rapports d'évaluation du HCERES, concernant les unités dont j'avais la responsabilité.

Isabelle OSWALD :

Je suis directrice de recherche à l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Je dirige une unité de recherche, une UMR qui réunit l'INRAE, l'Ecole vétérinaire, l'Université Paul Sabatier à Toulouse et une école d'ingénieur en agriculture. Cette unité est une unité de toxicologie alimentaire. Je m'intéresse aux effets des toxines produites par des champignons appelées les mycotoxines. J'ai participé à plusieurs évaluations HCERES. Je suis également membre du Conseil de l'Ecole doctorale SEVAB, à Toulouse, et vice-présidente d'un comité AMR.

Thierry COULHON, président :

Je cède maintenant la parole au collègue proposé par la CDEFI.

Laurent FOULLOY :

Je suis professeur à l'université Savoie-Mont-Blanc, membre de la 61^{ème} section, côté génie informatique. J'ai été directeur d'un laboratoire d'automatique et d'informatique industrielle pendant dix ans. J'ai fait un mandat de vice-président du Conseil scientifique de mon université, où j'étais chargé de la recherche. J'ai assuré pendant treize ans des missions de directeur d'une école d'ingénieur du réseau Polytech, que j'ai coordonné pendant deux ans. J'ai aussi repris mes activités d'enseignement et de recherche. J'ai été membre de la 61^{ème} section du CNU et j'ai réalisé une dizaine d'évaluations pour l'AERES et le HCERES, en tant que président des sections des établissements pour la plupart d'entre elles.

Thierry COULHON, président :

Je cède maintenant la parole aux deux collègues proposés par la CPU.

Manuelle FRANCK :

Je suis professeure de géographie à l'Institut national des langues et civilisations orientales. Je suis spécialisée en géographie urbaine et régionale, sur l'Asie du Sud-Est et en particulier sur l'Indonésie. J'ai été vice-présidente du Conseil scientifique de l'INALCO et j'ai présidé l'Etablissement pendant six ans, jusqu'en 2019. Je n'ai jamais été évaluateur pour le HCERES, mais j'ai piloté trois évaluations en tant que vice-présidente recherche ou en tant que présidente d'établissement. Je suis ravie de rejoindre ce Collège, où je pourrai représenter les SHS, les langues et les humanités, ainsi que les écoles.

Paul INDELICATO :

Je suis directeur de recherche au CNRS. Je suis responsable de l'équipe métrologie des systèmes simples et tests fondamentaux au laboratoire Kastler Brossel qui est un laboratoire commun ENS-Sorbonne Université et Collège de France. Je fais de la physique expérimentale et théorique sur les atomes. Je participe à des expériences sur les accélérateurs et en métrologie de rayons X. J'ai été directeur adjoint de l'UFR de Physique de l'université Pierre et Marie Curie, directeur du laboratoire Kastler Brossel et vice-président recherche de l'université Pierre et Marie Curie où j'ai préparé et utilisé les évaluations de l'AERES et du HCERES. J'ai été co-responsable puis responsable d'un DEA, puis d'un Master 2 de physique atomique et moléculaire. J'ai présidé un comité AERES de

laboratoire. J'ai été directeur adjoint de cabinet de Thierry Mandon. A ce titre, je me suis en particulier occupé de la mise en place de l'OFIS. J'ai participé à un certain nombre de définitions de lois, sur la biodiversité ou la république numérique. Je suis conseiller recherche de la Conférence des présidents d'université. Je continue également mes recherches et collaborations, avec les Etats-Unis, la Suisse, le Japon, l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande.

Thierry COULHON, président :

Je cède maintenant la parole à deux collègues proposés en tant que chercheurs, ingénieurs ou enseignants-chercheurs.

Stéphane DALMAS :

Je suis ingénieur de recherche chez INRIA. Après ma thèse en informatique, j'ai fait de la recherche sur des problèmes liés aux calculs formels et aux mathématiques sur ordinateur. Je travaille depuis une vingtaine d'années dans le domaine de la valorisation de la recherche (transfert de technologies, logiciels libres, etc.), avec un intérêt particulier pour les indicateurs, le *benchmarking* et l'évaluation de ce type d'activités. J'ai été responsable des opérations à la Direction du transfert et de l'innovation d'INRIA, directeur exécutif de son Institut Carnot, responsable de la recherche partenariale à la Direction générale déléguée aux transferts et, aujourd'hui, conseiller innovation auprès de la Direction générale de l'INRIA.

Nathalie VERGNOLLE :

Je suis directrice de recherche à l'INSERM. J'ai été formée à l'Université Paul Sabatier de Toulouse, après avoir débuté ma carrière au Canada, où j'ai occupé pendant dix ans un poste de professeure statutaire à l'Université de Calgary. A l'INSERM, je dirige l'Institut de recherche en santé digestive, à Toulouse. Je siège au Conseil scientifique de l'INSERM, qui s'occupe de l'évaluation des personnels, des chercheurs, des équipes et des unités. Je siège aussi au Conseil scientifique de la Fondation pour la Recherche médicale, qui évalue des projets. J'ai participé à de nombreux comités d'évaluation de projets, en France et à l'étranger.

Thierry COULHON, président :

Je cède maintenant la parole aux deux représentants des associations d'étudiants majoritaires, respectivement de l'UNEF et de la FAGE. Leur voix doit peser lourd dans ce Collège, même si nous avons tendance à l'oublier.

Benjamin PEUTEVYNCK :

Je suis étudiant en troisième année d'administration économique et sociale, à l'Université d'Evry Val d'Essonne. J'ai suivi auparavant une licence de sciences de la vie. Je suis présent en tant que responsable des questions universitaires de l'UNEF (formation, recherche, fonctionnement des établissements, etc.). J'ai consulté plusieurs rapports d'évaluation et ai participé à l'évaluation de mon établissement.

Marine RIBALS :

J'ai été nommée par la FAGE, où je suis vice-présidente en charge des affaires académiques. Je suis titulaire d'une licence en sciences pour la santé et d'un Master 1 de chimie. Je suis actuellement en Master 2, en développement et management des universités, en parallèle à mon activité professionnelle, au Centre de recherche interdisciplinaire, où je travaille sur les approches participatives de la vie étudiante. Je suis experte étudiante pour l'Agence francophone belge et membre du *pool* d'experts étudiants au niveau de l'*European Students Union*, qui évalue l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur qui prennent part au processus de Bologne.

Thierry COULHON, président :

Je cède maintenant la parole aux personnalités qualifiées, dont je fais partie.

Hélène BURLET :

Je suis directrice adjointe à la Direction des programmes des énergies du CEA. Je suis en charge de la définition de la stratégie, de son application et de son évaluation scientifique, dans les domaines des énergies décarbonées, ce qui englobe le nucléaire à fission et les nouvelles technologies de l'énergie. J'ai auparavant été en charge de la stratégie sur les NTE au CEA. Les domaines scientifiques que j'ai couverts étaient d'abord les matériaux, avant de passer à l'hydrogène, au photovoltaïque et à la stratégie NTE du CEA. J'ai participé au Conseil scientifique du CEA pendant une dizaine d'années. J'appartiens à un organisme de recherche de type EPIC, orienté vers des problématiques de valorisation des résultats de la recherche par leur transfert à l'activité économique. Je me suis occupée de l'évaluation, lors de la première année d'existence de l'AERES. J'ai été évaluée par le HCERES à deux reprises et j'ai été évaluateur d'un institut pour le HCERES. J'ai également conduit des évaluations internationales.

Daniela Cristina GHITULICA :

Le HCERES est une agence de qualité, très appréciée au niveau européen, dans un système d'enseignement supérieur et de la recherche qui a contribué de façon déterminante à l'avancée du savoir. Le HCERES est également une agence amie de l'ARACIS, l'agence roumaine où je travaille. Notre collaboration est très satisfaisante. Je travaille dans le domaine de l'assurance qualité depuis plus de quinze ans. Je suis vice-présidente du Conseil de l'Agence roumaine pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Je suis aussi vice-présidente de l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA). J'ai aussi une expérience dans le domaine des politiques et de l'administration en éducation et recherche, au niveau national comme international. J'ai en effet été cheffe de cabinet du Ministre roumain de l'Education pendant plusieurs années. Je représente actuellement le Ministère de l'Education roumain dans le groupe de Bologne qui développe les politiques de l'enseignement supérieur. L'assurance qualité est d'ailleurs l'un des trois engagements clés du processus de Bologne. De plus, je suis professeure à l'Université polytechnique de Bucarest en ingénierie chimique. Mon activité de recherche porte sur la science des matériaux anorganiques, avec un accent sur les biomatériaux. J'ai étudié en France, ce qui fut une période heureuse. Je suis très satisfaite d'être avec vous aujourd'hui.

Ronny HEINTZE :

Je travaille pour l'agence d'accréditation allemande DAkKS, à Cologne. Je suis représentant international depuis onze ans, avec une expérience externe en assurance qualité. Je suis aussi membre du Conseil du consortium européen d'accréditation (ECA). Je me concentre sur les procédures internationales et la coopération en Europe. Je suis particulièrement intéressé par les programmes conjoints de diverses universités, pour l'assurance externe et d'accréditation. Je suis politologue. Je travaille à l'Université de Trèves, où j'enseigne les relations internationales.

Didier ROUX :

Je suis physicochimiste, principalement autour de la matière condensée et de la physique statistique. Je m'occupe à l'Académie des sciences de la délégation à la communication et à l'information scientifique. Je suis aussi membre de l'Académie des technologies. J'ai passé 25 ans au CNRS, où j'ai dirigé un important laboratoire propre, à Bordeaux. J'ai créé des startups dans les années 90. J'ai aussi été le directeur de la recherche et de l'innovation de Saint-Gobain pendant douze ans. Je m'occupe beaucoup de la Fondation La main à la pâte, dont je suis le vice-président. Cette fondation s'occupe de l'enseignement des sciences à l'école primaire et au collège. Je m'occupe aussi de startups. Ainsi, je préside un technopôle sur la région de Bordeaux. Je n'ai pas une grande expérience du HCERES. J'ai essentiellement présidé le dernier Comité d'évaluation d'INRIA.

Cathie VIX-GUTERL :

Je suis directrice de l'anticipation stratégique à la Direction R&D de Total. Cette entité prépare le futur du Groupe et vise à faire émerger des solutions disruptives, en aidant le

Groupe à devenir une compagnie multi-énergies, pour atteindre la neutralité carbone dès 2030. J'ai rejoint Total il y a deux ans. Auparavant, j'étais directrice de recherche au CNRS. J'exerçais une activité de chercheur dans le domaine des matériaux carbonés et céramiques. J'ai encadré plus de soixante étudiants. J'ai également eu une importante activité en management de la recherche, en créant et en dirigeant une UMR, l'Institut des sciences des matériaux de Mulhouse. Cette UMR compte environ 200 personnes. A compter de 2011, j'ai créé et dirigé l'Institut Carnot MICA, dédié au développement de la recherche partenariale, dans la région Grand-Est. Enfin, j'ai eu une activité d'évaluation au CNRS, où j'ai souvent été membre du Comité HCERES. J'ai aussi souvent été membre ou présidente de section à l'ANR. Enfin, j'ai régulièrement interagi avec l'université.

Loulou von RAVENBERG :

Je suis cheffe de projets au sein de l'Agence suédoise d'assurance qualité, à Stockholm. Cette agence publique autonome est entièrement financée par le budget du gouvernement. C'est pour cette raison qu'elle ne peut pas réaliser d'évaluations ou d'accréditations à l'étranger. Dans l'évaluation, nous nous concentrons sur l'accréditation des nouveaux programmes, sur l'évaluation des programmes existants et sur l'évaluation des établissements. Le gouvernement suédois nous a également donné mandat d'évaluer la recherche des universités. Nous avons récemment achevé un pilote, dont l'évaluation a commencé. Je suis par ailleurs engagée dans les affaires internationales, entre les agences comme la mienne ou la vôtre. Je connais bien les systèmes des autres agences et dispose d'un large réseau de contacts. J'apprécierais de travailler aux affaires internationales du Collège.

Thierry COULHON, président :

Je précise que les personnalités qualifiées n'ont pas été proposées par le HCERES, mais par le Ministère.

4. CALENDRIER PREVISIONNEL DES SEANCES DU COLLEGE EN 2021

Thierry COULHON, président :

La liste des dates vous a été communiquée.

5. PRESENTATION DES MEMBRES DU CODIR

Thierry COULHON, président :

Écoutons d'abord les deux présidents de conseil.

Jacques MAIRESSE, président du COS :

Je suis le président du COS de l'OST du HCERES. J'occupai précédemment une position analogue à l'OST, avant son intégration au HCERES. Je précise que je suis très satisfait de cette intégration, qui s'est déroulée comme nous le souhaitions. L'OST peut ainsi être un centre de compétences dans les domaines essentiels de la bibliométrie et de la scientométrie.

J'ai été directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Je suis aussi chercheur honoraire au Centre de recherche scientifique de l'ENSAE, que j'ai contribué à créer. Je suis professeur émérite à *Maastricht University*, principalement dans les domaines de l'innovation et de la recherche. Je suis membre associé au *National Bureau of Economic Research* aux États-Unis, qui est mondialement connu pour les travaux de ses membres associés dans le domaine de l'économétrie, de la mesure ou des travaux empiriques. J'ai par ailleurs longtemps été directeur de recherche à l'EHESS. Mes recherches actuelles portent sur la science de la science et de l'innovation. Je poursuis actuellement ces travaux sous l'angle de la question des genres et de la différence de financement dont bénéficient les femmes-chercheurs. Par le passé et encore aujourd'hui, j'ai beaucoup travaillé sur l'évaluation du crédit d'impôt à la recherche.

Olivier LE GALL, président du CoFIS :

Je suis ingénieur agronome et chercheur à l'INRA, devenu l'INRAE, que j'ai dirigé pendant quatre ans, pour les affaires scientifiques. Au titre de la Direction générale déléguée, je m'occupais notamment de l'organisation de la recherche, ce qui incluait l'évaluation. Pendant cette période, nous avons mis en place une délégation science citoyenne, une *task force* sciences ouvertes, ainsi qu'un délégué déontologie. Nous étions l'un des premiers établissements en France à le faire. L'INRA avait été l'un des signataires fondateurs de la charte déontologique des métiers de la recherche, en janvier 2015. A la fin de mon mandat, je pensais revenir à mon laboratoire de recherche. Il m'a finalement été demandé de construire l'Office français de l'intégrité scientifique, qui est le Conseil d'orientation de l'OFIS. Conformément à la décision de l'époque du Secrétaire d'Etat à la Recherche et à l'Enseignement supérieur, l'OFIS a été créé comme un département du HCERES. La situation de l'intégrité scientifique en France était jugée critique mais pas désespérée en 2015 et commence aujourd'hui à être reconnue au niveau international, ce qui constitue une source de satisfaction.

Thierry COULHON, président :

Je propose maintenant que l'équipe exécutive se présente.

Michel ROBERT :

Je suis professeur à l'Université de Montpellier, dont je suis l'ancien président. Je suis spécialiste de micro-électronique, au sens des systèmes matériels et logiciels. Je suis directeur du département de l'assurance des établissements. J'ai accueilli avec plaisir l'évocation du triangle constitué du HCERES, des comités et des établissements. Pour nos collègues étrangers, il est important de comprendre qu'une tutelle est plus importante que les autres, celle du MESRI. Pour ma part, je collabore avec cinq ministères, du fait de la spécificité des établissements français.

Jean-Marc GEIB :

Je suis directeur du département d'évaluation des formations et des écoles doctorales au HCERES. J'ai longtemps été directeur d'une UMR importante, à Lille. J'ai rejoint l'AERES et le HCERES il y a une dizaine d'années, pour mettre en place le dispositif d'évaluation des formations de l'enseignement supérieur, pour les niveaux licence, Master et doctorat, dont la complexité est élevée. Nous nous intéressons en particulier aux problématiques de la réussite étudiante, de l'insertion professionnelle, du développement du niveau doctoral ou de l'excellence des formations universitaires et des écoles.

Pierre GLAUDES :

Je suis professeur à Sorbonne Université. Mon domaine de spécialité est la littérature française, plus spécialement la littérature d'idées du XIX^{ème} siècle. Je développe aussi des activités de recherche, dans le domaine des humanités numériques, car je dirige un programme de recherche sur l'attribution d'auteur, par des méthodes dites de stylométrie, pour les auteurs anonymes ou signant sous pseudonyme. Je suis depuis plusieurs années responsable du département d'évaluation de la recherche, à l'AERES puis au HCERES. J'y ai accompagné le changement et le perfectionnement de notre outil d'évaluation, en interaction avec les communautés et à l'écoute des enjeux et des débats. Je ne doute pas que ces questions d'actualité se poseront au sein de notre collègue.

François PERNOT :

Je suis le directeur du département Europe et international du HCERES depuis 2016. Auparavant, ce petit département était une simple mission, dont j'avais pris la responsabilité en 2013. Outre cette fonction, je suis également vice-président d'ENQA, comme Cristina Ghitulica. Dans le civil, je suis professeur d'histoire moderne, à CY Cergy-Paris-Université, auparavant Université de Cergy-Pontoise. Ma spécialité de recherche est l'histoire militaire et l'histoire des frontières, que j'envisage de plus en plus sous l'angle du patrimoine. Je suis rattaché au laboratoire Agora. Dans quelques jours, j'intégrerai l'UMR Héritage, qui est en création.

Frédérique SACHWALD, directrice de l'OST :

Je suis directrice de l'OST depuis septembre 2016. Depuis janvier 2020, je suis également directrice de l'Office français de l'intégrité scientifique. J'ai travaillé une dizaine d'années au ministère, d'abord comme cheffe du département des politiques d'incitation à la recherche-développement des entreprises, puis comme adjointe au chef du service en charge de l'innovation et du transfert de technologie. J'ai géré des dispositifs d'incitation publique, tout en conservant des responsabilités en matière de production d'indicateurs, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. J'ai en outre été la déléguée française au Comité pour la politique de la science et de la technique, à l'OCDE. Précédemment à mon expérience au ministère, j'ai été chercheuse en économie internationale, responsable des études économiques à l'Institut français des relations internationales et, en parallèle, professeure associée en économie, à l'Université Paris-Nord.

Dany VANDROMME :

Je suis professeur émérite à l'INSA de Rouen, en mécanique des fluides, essentiellement des milieux réactifs, domaine rattaché à la section 60 du CNU. Entre 1998 et 2011, j'ai été le directeur de RENATER, le réseau national de télécommunication. De 2001 à 2010, j'ai représenté la France au Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche. De 2006 à 2010, j'ai été responsable de la cellule du TGIR à la DGRI. J'ai rejoint l'AERES en septembre 2015 comme conseiller scientifique au département d'évaluation des établissements. Depuis octobre 2019, j'assure l'intérim de la Direction du département des systèmes d'information.

Thierry COULHON, président :

Je propose à Nelly Dupin d'intervenir, en rappelant qu'elle a assuré la présidence par intérim de l'agence, pendant un certain temps et avec beaucoup de réussite.

Nelly DUPIN :

J'ai accompagné la création de l'AERES puis du HCERES. En 2006, j'étais membre du cabinet du Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. En 2007, j'ai rejoint l'équipe de Jean-Marc Monteil, en qualité de secrétaire générale adjointe, et ce jusqu'en 2016, date à laquelle je suis devenue secrétaire générale. Depuis quelque temps, je suis conseillère auprès de Thierry Coulhon, que j'accompagne dans sa prise de fonction.

Thierry COULHON, président :

Je tiens maintenant à évoquer les équipes. Les équipes actuelles, qui viennent de se présenter, ont assuré au moins un mandat de quatre ans au HCERES. Tous les mandats des directeurs se terminent au 31 décembre. Il était donc souhaitable de prendre un certain nombre de décisions et de procéder à des prolongations, dans un certain nombre de cas.

Les mandats de Michel Robert et d'Annie Vinter se termineront du fait de la restructuration, ce qui n'a rien à voir avec la qualité de ces personnes ou la qualité de leur travail. S'agissant de Pierre Glaudes, de François Pernot et de Dany Vandromme, il m'a semblé sage de prolonger leur intérim ou mandat jusqu'à la fin août 2021. Jean-Marc Geib tient pour sa part à terminer son mandat à la fin du mois de mars.

Nous délibérerons sur le cas de Frédérique Sachwald dans quelques minutes. Son statut est un peu particulier, car elle occupait un emploi de cadre administratif au Ministère. Il faudra donc recruter deux nouveaux directeurs de département, conformément à l'architecture que j'exposerai bientôt, ainsi qu'une directrice ou un directeur à l'OFIS, dont le Conseil doit être complété, car il ne compte plus que huit membres et doit en compter douze.

Par ailleurs, j'ai indiqué dans mon projet de candidature que je souhaitais mettre en place un observatoire de l'enseignement supérieur, en miroir de celui de l'OST. Il serait fondé sur des données et étudierait en particulier les flux étudiants, entre les différents compartiments du système et avec l'extérieur. Il pourrait aussi se pencher de façon statistique sur l'analyse des carrières, ce à quoi semble nous inciter la loi qui est en cours

de promulgation. En outre, une mission nous a été confiée par le Parlement au titre de la loi de 2016. Elle consiste à étudier le dispositif « Trouver mon Master », ce qui semble correspondre aux missions d'un observatoire de l'enseignement supérieur. Enfin, le recrutement d'un secrétaire général a été lancé, pour une prise de fonction en février.

6. RAPPEL DES MISSIONS DU COLLEGE, PROPOSITION DE METHODE DE TRAVAIL ; CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES RECOURS ET DE LA COMMISSION D'ACCREDITATION A L'INTERNATIONAL

Thierry COULHON, président :

Je vous proposerai dans quelques instants la création d'une commission des recours et d'une commission d'accréditation à l'international, en vous demandant de manifester votre intérêt pour y participer.

Pour rappel, le Collège est encadré par le décret de novembre 2014, qui reste très général. Le Collège doit en effet évaluer ou valider des évaluations menées par d'autres instances d'évaluation, comme la CEFDG ou la CTI, voire valider certaines procédures. Je précise que la nouvelle loi qui sera bientôt promulguée donnera lieu à un nouveau décret.

Je propose de ne pas entrer dans le détail des critères, pour me concentrer sur le rôle concret du Collège, en distinguant ce que contient le texte et ce qui en découle, en commençant par la charte de l'évaluation. Cette charte existe. Je doute qu'il faille la modifier largement, mais ce fut fait néanmoins, pour préciser certains points relatifs à l'évaluation à distance. Ce texte figure sur notre site.

Pour ce qui est des référentiels, ils sont déterminants pour chaque grand objet que nous évaluons, et pour assurer un certain niveau de transparence. Ces référentiels devront être élaborés à nouveau et adaptés pour la vague C. Il faudra en tout cas que vous vous prononciez aussi sur les processus, c'est-à-dire sur la façon de les faire vivre.

Nous devons nous pencher sur les conditions de nomination des experts et le programme d'évaluation, même s'il n'a pas été possible de vous consulter sur l'étalement des vagues qui a été décidé. Ainsi, il a été acté dès novembre de réaliser en distanciel les visites de janvier et février. En outre, le décret stipule que le Collège délibère sur la coopération européenne internationale. Nous y reviendrons. Cette activité revêt une grande importance, mais il n'en est plus question dans la loi. Espérons qu'il en sera question dans le décret.

Il faudra également nous charger du rapport au gouvernement, des conditions de recrutement et des conditions de remboursement des frais engagés pour les experts. Ce sujet constitue un problème important, notamment vis-à-vis des administrations extérieures à la nôtre, qui rencontrent des difficultés pour rembourser les experts étrangers.

Il existe un règlement intérieur au HCERES qui n'a pas vocation à évoluer sensiblement. Les règlements intérieurs du Collège, du COFIS et de l'OFIS restent à bâtir. Celui de l'OST existe.

J'ai déjà évoqué la question de l'organisation interne des départements.

S'agissant de la désignation des responsables de département, un débat s'est ouvert sur l'emploi des termes « section », « département » ou « direction ». Je propose de nous en tenir aux textes et à la réalité et de conserver le terme « département ».

Le comité technique, organe de dialogue social fonctionnel du Hcéres deviendra le Comité social lors des prochaines élections. Il s'est réuni hier.

Enfin, le COFIS et l'OFIS, qui ne figuraient pas dans le décret de 2014 et pour cause, devraient figurer dans le décret futur.

Je propose d'évoquer maintenant la création de la commission d'accréditation internationale et de la commission des recours. Nous devons compter trois représentants du Collège dans la commission d'accréditation internationale et cinq au maximum à la commission des recours.

François PERNOT :

La commission d'accréditation internationale est un organe pérenne, chargé d'examiner les dossiers d'évaluation à l'international. Le terme accréditation doit plutôt être entendu au sens anglo-saxon, c'est-à-dire au sens de délivrance d'un label, car cette accréditation ne donne pas de droits spécifiques sur le territoire français.

Les évaluations sont conduites par des experts, qui rendent un rapport, puis la commission examine ces rapports et une proposition d'avis d'accréditation, avant de se prononcer. Le label est délivré soit pour cinq ans, soit pour deux ou trois ans avec des réserves, soit pas du tout. Il sera fait en sorte de caler les réunions en même temps que les réunions du Collège, c'est-à-dire quatre fois par an, les réunions extraordinaires étant possibles.

Thierry COULHON, président :

Cette commission compte huit membres : le Président du HCERES, le directeur du département Europe et international, et le directeur du DEF, du DER ou du DEE, selon la nature de l'entité évaluée. Il faut donc nommer trois représentants du Collège, dont un ou une étudiante et un membre représentant une agence qualité étrangère.

Marine Ribals soumet sa candidature en tant que représentante des étudiants.

Loulou von Ravensberg soumet sa candidature en tant que représentant d'une agence qualité étrangère.

Jean-Luc Adam soumet sa candidature en tant que membre du Collège.

Thierry COULHON, président :

Je communiquerai lors de la prochaine séance le nom des membres de cette commission en tant que personnalités qualifiées.

Pour sa part, la commission des recours ne s'est jamais réunie, mais il est important de la constituer tout de même. Elle compte huit membres dont trois conseillers scientifiques, dont l'un doit compter des compétences juridiques.

Didier Roux, Sylvain Ferez, Caroline Gruson, Stéphane Dalmas et Laurent Foulloy soumettent leur candidature pour participer à la commission des recours.

Je propose d'évoquer ensuite la méthode de travail. Beaucoup m'ont interrogé sur la possibilité que des membres du Collège se saisissent, par groupes, de travaux spécifiques. Je pense que le collectif devrait s'animer correctement en présentiel, mais il est vrai que certains travaux ne peuvent être traités qu'en petits groupes, comme la valorisation de la recherche ou la façon d'aborder les SHS. Je suis favorable à la constitution de tels groupes, même si le programme de travail promet d'être chargé dans les mois à venir.

Didier ROUX :

Je pense que le processus de valorisation et l'interface entre l'industrie et le système public constituent des sujets à traiter en priorité. Je suis intéressé pour y apporter ma contribution.

Thierry COULHON, président :

Nous devons effectivement nous demander si nous prenons correctement en charge l'évaluation des activités de valorisation, avec les bonnes procédures, les bonnes personnes et les bonnes compétences.

Marine RIBALS :

Le HCERES a pour mission de rendre un rapport sur l'évaluation de la loi concernant le droit à la poursuite d'études en Master. Ce rapport aurait déjà dû être remis. Nous comprenons que sa rédaction ait pris du retard dans le contexte actuel, mais il faudrait tout de même s'y atteler. Je souhaiterais y participer, dans la mesure du possible.

Thierry COULHON, président :

C'est un excellent exercice pour calibrer l'activité du Collège. Le rapport aurait dû être rendu en mars 2020. Un comité a commencé à travailler, peu de temps avant la pandémie. Deux parlementaires ont été saisis par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée d'un rapport du même ordre. Nous mettrons tout en œuvre pour leur apporter notre soutien, le rôle de contrôle de l'exécutif par le Parlement étant indépassable. Le rapport devrait pouvoir être prêt en mars. Le travail du comité pourra être présenté au Collège.

Le Collège oriente les travaux du Haut Conseil qui organise les travaux des comités, mais les comités restent indépendants. Ce pourrait être un exemple des missions d'un observatoire de l'enseignement supérieur. Le Collège aurait aussi son mot à dire sur son orientation.

Philippe GILLET :

Il faudrait aussi clarifier ce qu'il advient des établissements entre deux vagues, mais aussi la réactivité du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche. A ce jour, a-t-on reçu un éclairage sur les laboratoires les plus présents sur le front du Covid, par exemple ? Pour l'heure, nous ignorons qui utilise nos évaluations en dehors des situations standards, comme dans le cadre de la crise sanitaire. N'oublions pas qu'il existe une vie entre deux contractualisations.

Thierry COULHON, président :

Je suis sensible au caractère exceptionnel de la crise Covid.

Pour ce qui est du rapport entre le HCERES et le MESRI, nous n'avons pas fini d'en parler, notamment de façon concrète. Je tâcherai de faire en sorte que le HCERES fasse son métier et rien que son métier, sans se prendre pour le Ministère, et réciproquement. Nous avons la responsabilité de produire des tableaux qui apportent de la compréhension, tandis que le MESRI a la responsabilité de prendre des décisions. Ainsi, un processus de contractualisation pourrait se reconstituer et le Ministère pourrait décider d'interpoler les contrats quinquennaux par un dialogue annuel, mais le HCERES ne pourrait pas dialoguer annuellement avec les établissements. Notre travail reste donc extrêmement difficile et difficile à faire accepter, mais il aide à la décision, quand il est bien fait.

Au-delà de l'évaluation par vagues ou en fonction d'un calendrier, nous tenons à formuler des points de vue nationaux. Le HCERES l'a fait une fois, avec l'archéologie, ce qui a fait date. Il le fait à nouveau avec les mathématiques et s'apprête à le faire à nouveau avec la génomique, qui sont toutes deux des problématiques d'importance.

Non seulement nous continuerons à produire des synthèses, mais il faudra aussi produire des synthèses nationales (sur les réformes, sur Parcoursup, etc.).

Enfin, j'ai évoqué les notions de simplification et de recherche de sens. Je faisais largement allusion à l'exploitation des données. De nombreuses données sont demandées aux établissements, données que les établissements font remonter. Elles constituent une mine d'or, que nous devons nous donner les moyens d'exploiter, après nous être assurés que ces données sont nécessaires.

Philippe GILLET :

Le Covid a révélé diverses lacunes, en particulier en recherche. En outre, les laboratoires ne sont plus à la hauteur pour mener de la recherche de haut niveau en infectiologie. Il

faut se préparer aux réactions qui ne manqueront pas d'émerger. Dans le même temps, certains métiers évoluent du fait de la crise sanitaire. Au fond, il manque un petit mécanisme flexible et réactif sur la recherche, l'enseignement et l'accompagnement de la vie étudiante.

Thierry COULHON, président :

Tu mets ici le doigt sur deux problématiques, le rythme des activités, en vagues et hors vagues, et la nécessité de jeter sur le système un regard utile à la communauté et à ceux qui prennent des décisions publiques. C'est bien dans cette voie que je compte travailler.

Je propose maintenant que Yann Algan, qui vient de nous rejoindre, se présente.

Yann ALGAN :

Je suis le doyen de l'École d'affaires publiques de Sciences Po, où je suis professeur d'économie. Je suis également membre du Conseil d'analyse économique, auprès du Premier Ministre. Je suis ravi de rejoindre le Collège, à la proposition de Thierry Coulhon. Mon appétence sur les questions de recherche est très forte. J'ai aussi un regard particulier sur les problématiques de formation et peut-être pourrai-je vous apporter mes compétences et expertises.

Thierry COULHON, président :

Ce n'est en réalité pas moi qui t'ai proposé, mais la Ministre. Par ailleurs, la rumeur publique laisse entendre que tu exerces une activité scientifique sur l'évaluation des politiques publiques.

Yann ALGAN :

C'est exact.

Thierry COULHON, président :

C'est sans doute ce qui explique ta nomination par la Ministre.

7. DELIBERATION SUR LA NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

Thierry COULHON, président :

Je propose que Frédérique Sachwald nous quitte quelques instants, le temps que nous délibérons.

Frédérique Sachwald quitte la séance quelques instants.

Thierry COULHON, président :

La procédure de nomination de la directrice de l'OST est dérogatoire. Une proposition du Conseil d'orientation m'a été soumise et il vous appartient de l'approuver ou non. La proposition ne comptait qu'un candidat, la directrice actuelle, dont les compétences sont unanimement reconnues.

Je tiens à souligner que l'OST s'est montré extrêmement innovant dans le système français, qui avait sérieusement tendance à ne pas s'intéresser aux données objectives. Depuis, le monde a changé et l'OST fournit un socle professionnel très précieux.

Il y a quelques années, l'OST produisait des synthèses très complètes mais peut-être trop complètes. Désormais, l'OST produit des synthèses bibliométriques sur les établissements, ainsi qu'une brochure sur la position scientifique de la France à l'international, qui est particulièrement éclairante et relativement courte.

Onze des douze personnalités du Conseil d'orientation ont voté. Neuf ont voté favorablement. Un votant s'est abstenu et un vote n'a pas été complété par erreur.

Sylvain FERREZ :

Y a-t-il eu un appel à candidatures public ? Si oui, quelle est a été la procédure de soumission des candidatures ?

Thierry COULHON, président :

Je doute qu'il y ait eu une publication explicite, dans la mesure où il était de notoriété publique que le mandat de Frédérique Sachwald s'achevait. En tout cas, un débat s'est ouvert en Conseil d'orientation.

Sylvain FERREZ :

Merci pour ces précisions. Il est toujours compliqué de devoir se prononcer sur une proposition unique (à approuver ou à réprover) sans connaître le détail des enjeux liés à la fonction.

Thierry COULHON, président :

Un renouvellement reste une situation assez particulière, sachant que la compétence de Frédérique Sachwald était reconnue dans l'écosystème interne et externe. Je doute qu'il eût été utile d'introduire une seconde candidature, qui n'aurait fait que de la figuration. Ce n'est de surcroît pas un poste à dimension politique.

Daniela Cristina GHITULICA :

En Roumanie, il est toujours possible de soumettre une sélection interne pour nommer un directeur. Je ne vois pas de difficulté à maintenir en poste une personne compétente.

La nomination de Frédérique Sachwald au poste de directrice de l'Observatoire des sciences et techniques recueille 21 voix favorables et 5 abstentions.

8. PRESENTATION DU PERIMETRE DE LA VAGUE B

Jean-Marc GEIB :

Je présenterai l'évaluation de la recherche, des formations et des établissements que mène le HCERES. Nous travaillons sur une période de cinq années, selon un découpage géographique. Nous sommes en cours de vague B (Ouest de la France). La vague C se concentre sur l'Est, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. La Vague D sur Paris Centre et la vague E sur la périphérie de Paris et les Hauts-de-France. Les Outre-mer sont répartis sur trois vagues.

Dans la vague B actuelle, les dépôts de dossier ont commencé. L'évaluation a été décalée sur deux années, du fait de la crise sanitaire. Toutes les universités et écoles des régions suivantes seront évaluées au cours de cette vague : Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Martinique, Guadeloupe et Guyane. Ces régions représentent un cinquième de tous les établissements d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche de France. Le plus gros volume considéré porte sur la formation, avec 1 400 formations à évaluer, ainsi que 433 UMR, 81 établissements dont 51 écoles et instituts, 19 universités, 3 organismes de recherche et 5 écoles françaises à l'étranger.

Lors de la crise sanitaire, la vague précédente n'était pas terminée. Elle a alors été mise en suspens, tandis que la vague suivante a bénéficié d'un calendrier modifié, sur presque deux années, avec néanmoins des périodes de référence inchangées et les référentiels adoptés un an plus tôt.

Le nouveau calendrier ne devait pas remettre en cause le processus de contractualisation et d'accréditation des établissements, tout en continuant à passer par les deux outils informatiques que sont Parcoursup et trouvermonmaster.gouv.fr où les établissements proposent leur offre de formation. Allonger le calendrier de la vague B a eu pour conséquence un allongement des contrats et des accréditations d'un an, pour la vague C et les vagues suivantes, la période d'évaluation étant elle aussi décalée d'un an.

Le nouveau calendrier étalé de la vague B démarre en novembre 2020 et s'étale jusqu'à janvier 2022 pour les formations. Il en va de même pour le calendrier de la recherche, dont l'échéance a été fixée à février 2022 pour les laboratoires des universités et à septembre 2022 pour les CHU et les CIC. L'échéance la plus tardive des écoles et instituts a été placée à avril 2022. Les organismes et les futures infrastructures de recherche disposent de leur propre calendrier.

Au-delà de ces calendriers, le HCERES se doit de trouver des plus-values à l'évaluation et de proposer des analyses nationales ou transversales.

9. PRESENTATION DU BUDGET EXECUTE 2020 ET PREVISION 2021

Thierry COULHON, président :

Sachez que la prévision budgétaire de 2021 est encore sujette à la Direction générale de l'Enseignement supérieur, qui porte l'essentiel de notre dotation. L'an passé, le Hcéres n'avait reçu la notification de son budget que le 8 juillet 2020. Espérons qu'elle aura lieu plus tôt cette année.

Ronan KERBORIOU, responsable budget finances indique que Le HCERES se voit attribuer un budget en AE (autorisations d'engagement) et en budget en crédits paiement (CP). Le HCERES est géré comme un service du Ministère. La DGESIP attribue au Haut Conseil deux lignes budgétaires sur le programme 150, l'une relative à la masse salariale et l'autre concernant les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Depuis l'intégration de l'OST, en 2015, la DGRI attribue également un budget de fonctionnement au HCERES sur le programme 172.

La dotation était de 18,732 millions d'euros en Acte d'Engagement dont 9,54 millions d'euros de masse salariale, avec un plafond d'emploi de 114 ETPT. Au cours de l'année, 255 000 euros d'AE et 1 million d'euros de Crédit de Paiement en fonctionnement ont été restitués au ministère, ainsi que 613 000 euros de masse salariale.

Les ressources propres du Hcéres proviennent des évaluations et accréditations des établissements étrangers ainsi que des recettes réalisées par l'OST et l'OFIS. Elles ont été moins importantes que prévu car l'évaluation des 7 ITE qui a été reportée en 2021 et certaines recettes facturées aux établissements en 2020 ne seront encaissés qu'en 2021.

Nous disposons également de ressources propres, grâce à la facturation des évaluations et accréditations aux établissements étrangers notamment, ainsi que des recettes

Didier ROUX :

Les ITE paient-elles leur évaluation, pas le Ministère ?

Thierry COULHON, président :

Le paiement incombe au PIA.

Ronan KERBORIOU, service budget finances :

S'agissant des dépenses, la masse salariale du HCERES est composée de deux éléments : la masse salariale pour les personnels administratifs et techniques et la masse salariale pour les personnels scientifiques et les indemnités des experts. D'une vague à l'autre, les montants varient fortement. Un budget global de 9,544 millions d'euros avait été prévu, pour 8,93 millions d'euros d'exécution. Sur le plafond d'emploi de 114 ETPT, le Hcéres n'a exécuté que 112,05 ETPT.

En ce qui concerne la prévision budgétaire pour l'année 2021. Elle tient compte de paramètres principaux capitaux :

- le décalage de la vague B sur l'année civile 2021 ;
- la préparation de la transformation statutaire du HCERES ;
- la prise en compte du renforcement des actions de l'OFIS ;

- la hausse des développements informatiques ;
- les dépenses liées à la mise en place de l'Observatoire de l'enseignement supérieur.

Le budget 2021 prévoit une dotation en hausse de 612 189 euros en AE (+3,5 %) et de 861 814 euros (+4,5 %) en CP par rapport à la dotation 2020.

En plus de cette dotation, le HCERES a prévu 1,202 million d'euros de ressources propres en AE et en CP, ce qui constitue une hausse conséquente. Cette augmentation est principalement la conséquence des reports 2020 sur 2021.

Concernant les dépenses, nous avons prévu un budget de masse salariale de 10,215 millions d'euros, pour financer 118,98 ETPT. Des recrutements sont nécessaires pour le passage en API, notamment pour la mise en place d'une agence comptable, tout comme le renforcement du service RH ou le recrutement d'un contrôleur de gestion. En outre, des recrutements sont prévus pour la création de l'observatoire conformément aux nouvelles missions confiées au HCERES dans le cadre de la LPR. Enfin le budget 2021 prévoit une indemnisation des comités d'experts plus importante qu'en 2020 compte tenu de la volumétrie des comités de la vague B.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est prévu 10,332 millions d'euros en AE (+1,5 %) et 10,531 millions d'euros en CP (+4 %). Ces hausses s'expliquent, notamment, par les éléments suivants :

- 650 000 euros pour la préparation de la transformation du HCERES en API ;
- 350 000 euros pour la mise en place de l'Observatoire de l'enseignement supérieur ;
- des dépenses supplémentaires pour des projets informatiques, notamment la refonte du site de dépôt des évaluations dans le cadre de la vague C ;
- Une hausse des charges des locaux, du fait de travaux et études nécessaires.

Enfin, pour les dépenses de fonctionnement courant la prévision du budget 2021 est similaire au budget 2020.

Hélène BURLET :

Je relève une seconde ligne relative aux évaluations ITE. Comment l'expliquer ?

Thierry COULHON, président :

326 000 euros étaient prévus pour les ITE. Le montant de 350 000 euros correspond à des prestations refacturées pour des évaluations effectuées à l'étranger.

Manuelle FRANCK :

J'ai une question sur l'observatoire de l'enseignement supérieur. Il est inscrit au budget dès 2021 avec des sommes conséquentes. Sera-t-il effectivement lancé dès 2021 ?

Thierry COULHON, président :

C'est une bonne question. Il est préférable de prévoir cette somme, dans une optique prudentielle. Dans les circonstances actuelles, une génération d'étudiants va se retrouver dans une situation difficile. Il nous faut avancer aussi vite que possible.

Au fond, deux points principaux sont à retenir. Les dépenses nécessaires pour le passage à l'API constituent un investissement. L'Etat devrait s'y retrouver à terme, ce que j'ai expliqué à la Cour des comptes. Le second point est la création de l'observatoire. Je mesure bien que le travail à mener pour le réaliser sera conséquent.

Sylvain FERREZ :

Pouvez-vous nous renseigner sur la ventilation des dépenses, notamment pour les postes de conseiller scientifique et les frais de déplacement, par département ?

Thierry COULHON, président :

Nous comptons deux départements industriels et deux départements artisanaux. La volumétrie du département de la formation et de la recherche est largement prépondérante, par rapport aux départements d'évaluation des établissements.

Nous allons vous proposer dans quelques instants la reconduction d'un régime dérogatoire d'indemnisation des experts.

Pour ce qui est des conseillers scientifiques, nous pourrions apporter une réponse statistique. C'est plus compliqué pour ce qui concerne les experts, d'abord parce que la solution qui vous sera proposée restera temporaire. Il est clair que nous ne rémunérons pas assez les experts, en particulier les experts étrangers. En outre, nous devrions pouvoir progresser sur ce point en faisant évoluer nos procédures.

Je propose de débattre le mois prochain avec les directeurs sur la question de la ventilation, pour pouvoir vous répondre.

Daniela Cristina GHITULICA :

Le Ministère répond-il généralement de façon positive aux demandes budgétaires du HCERES ?

Par ailleurs, le budget pourrait-il être revu en cas de besoin, sur certaines catégories ?

Enfin, pourriez-vous expliquer les dépenses des systèmes d'information, qui sont assez élevées ?

Thierry COULHON, président :

Je suis toujours plein d'optimisme vis-à-vis des demandes accordées et des montants versés.

Nelly DUPIN :

Nous entretenons de très bonnes relations avec le ministère, qui sait entendre les besoins du HCERES. Pour autant, il cherche toujours à limiter les dépenses. Nous aurons des points réguliers avec la DGEIP et la DGRI tout au long de l'année, pour préparer de façon confortable le passage en API.

Thierry COULHON, président :

Je n'envisage pas dans la situation actuelle de soumettre une nouvelle demande en cours d'année. Il faudra donc que la négociation à venir soit optimale. Nous pourrions néanmoins envisager une ouverture en fin d'année.

A l'avenir, une décision budgétaire modificative pourrait être passée, mais il ne faudrait pas en abuser.

S'agissant de la part des ressources informatiques, je propose de laisser Nelly Dupin répondre.

Nelly DUPIN :

Daniela Cristina Ghitulica s'interroge sur la part des principaux postes en informatique, compte tenu des deux grandes enveloppes prévues en 2020 et 2021. En 2021, 400 000 euros sont dédiés au passage en API. Nous devons en effet nous doter de logiciels agiles propres, pour assurer une bonne gestion prévisionnelle des emplois. Il faut aussi prévoir l'externalisation de l'hébergement des installations informatiques du HCERES. Nous réfléchissons en outre à la refondation en 2021 du système de gestion électronique des documents, en tenant compte des nouvelles missions du HCERES.

Thierry COULHON, président :

Je ne peux pas vous proposer d'adopter le budget, car cela ne fait pas encore partie de vos compétences.

10. DELIBERATION CONCERNANT LE REGIME INDEMNITAIRE DES EXPERTS

Thierry COULHON, président :

Pour rappel, il s'agit de reconduire une dérogation, autour de modifications minimales, avant une future remise à plat.

Nelly DUPIN :

Le décret d'organisation du HCERES est extrêmement prescriptif, ce qui l'a fortement gêné dans l'organisation de l'évaluation, et notamment la rémunération de ses experts, dont le montant indemnitaire est fixé par arrêté. Tous les experts, français ou étrangers, sans distinction, en perçoivent une indemnité dont le montant est plafonné à 600 euros par évaluation, sans pouvoir excéder 200 euros par jour. Ce montant est particulièrement bas. A titre d'exemple, la Commission européenne verse 450 euros par jour.

En conséquence, un système dérogatoire a été élaboré, en considérant qu'une évaluation est constituée de plusieurs missions (préparation de l'évaluation, analyse des dossiers, visite sur site, puis rédaction des rapports et de retour d'expérience). Ainsi, la rémunération varie en fonction de la responsabilité de l'experts au sein du comité. Les montants présentés sont en euros bruts. Avec ce dispositif, la mission d'évaluation est rémunérée à sa juste valeur et participer à une mission d'évaluation est plus attractif.

Après une première dérogation introduite en 2017, nous avons inclus une modification en 2018 concernant les objets nouveaux du PIA (IRT, ITE, etc.). En 2020, nous avons ajouté les évaluations réalisées pour les structures qui sollicitent l'évaluation, pour lesquelles les montants sont plus importants.

La délibération porte *in fine* sur une solution ponctuelle, car de nouvelles rémunérations seront introduites lors du passage en API. De plus, le HCERES se montrera vigilant lors de la rédaction du nouveau décret en préconisant l'adoption de forfaits maximums permettant de rémunérer convenablement les experts.

Le document sera déposé dans l'espace commun, pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Philippe GILLET :

Il est dommage de distinguer les experts des entreprises en termes de rémunération.

Thierry COULHON, président :

Ils sont distingués en fonction des objets évalués, pas de leur statut. Nous agissons effectivement dans un univers de contraintes.

Philippe GILLET :

Par ailleurs, pourquoi les structures fédératives sont-elles mieux rémunérées que les autres ?

Nelly DUPIN :

Ce ne sont pas des structures fédératives, mais des objets du PIA.

Philippe GILLET :

Je le sais bien, mais un IRT reste un objet fédératif.

Thierry COULHON, président :

Cette remarque renvoie à la question précédente. La rémunération des experts académiques dans le monde académique est effectivement trop basse. Il faut faire évoluer la culture de notre milieu, mais aussi l'appareil d'Etat.

Geneviève ALMOUZNI :

Il est important d'essayer d'introduire une approche de *benchmarking*. A ce titre, les références à l'Europe me semblent pertinentes, car ce sont des références largement reprises.

Daniela Cristina GHITULICA :

Les règles qui s'appliquent aux étudiants sont-elles les mêmes que pour les experts ?

Thierry COULHON, président :

Oui, ce qui est bien normal.

Marine RIBALS :

Pouvez-vous préciser l'objet du vote ? S'agit-il de voter l'introduction d'un régime dérogatoire ou les montants que vous avez exposés ?

Thierry COULHON, président :

Il s'agit de voter sur le cadre qui vous a été présenté, c'est-à-dire sur le fait de déroger de cette façon-là.

La délibération concernant le régime indemnitaire des experts est adoptée par 22 voix favorables et 2 abstentions.

Didier ROUX :

Même si je connais les règles et les contraintes de la fonction publique, j'ai trouvé le fonctionnement assez mesquin quand j'ai présidé le comité HCERES pour l'INRIA. Nous comptons deux membres étrangers, dont le remboursement des frais de voyage ou d'hébergement était insuffisant. Nous n'avions même pas assez d'argent pour organiser un repas convivial.

Nelly DUPIN :

La politique voyages du Hcéres est plus favorable aux missionnés que les dispositions réglementaires de la fonction publique grâce aux dérogations adoptées par le Collège. Cependant, le Hcéres est conscient qu'au regard de certains experts cela reste encore insuffisant.

Thierry COULHON, président :

Nous devons effectivement en reparler et bien expliquer la situation à la DGFIP. La vitesse de remboursement pose également question.

Je vous remercie pour cette première réunion du Collège. Espérons que celle de mars pourra se tenir en présentiel. Les documents seront remis à l'avance, via l'espace de partage.

Dany VANDROMME :

Cet espace permet de mettre en commun les documents préparatoires, mais les membres peuvent aussi y placer des documents à partager entre eux.

Fin des travaux à 17 heures.